

Document: EB 2018/125/R.41
Point de l'ordre du jour: 6 a)
Date: 7 décembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante et unième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur de la
Division de la comptabilité et du contrôle
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto

Chef de l'information financière
et de l'activité fiduciaire institutionnelle
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante et unième réunion

Résumé

1. Le Comité d'audit a examiné un grand nombre de documents, dont la plupart allaient être présentés au Conseil d'administration, à sa cent vingt-cinquième session, pour examen ou approbation.
2. Le Comité a pris note de l'exposé sur l'application de la section consacrée à la dépréciation dans la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9 et des répercussions possibles sur les états financiers du FIDA.
3. Le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2019 a été présenté au Comité. Celui-ci s'est réjoui de l'articulation du plan de travail autour d'une approche fondée sur les risques et a considéré le document comme examiné. Il a débattu d'une éventuelle révision de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance afin de permettre l'approbation du plan de travail par le Conseil d'administration.
4. Le Comité a examiné la proposition de modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA visant à favoriser la collaboration du Fonds avec le secteur privé. Il a soumis cette proposition au Conseil d'administration, qui l'examinerait à sa cent vingt-cinquième session, afin qu'elle soit ensuite présentée au Conseil des gouverneurs en février 2019. Les modifications permettraient au FIDA de respecter son engagement, pris dans le cadre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), en faveur d'une collaboration accrue avec le secteur privé. Les modifications n'entreraient en vigueur que lorsque le Conseil d'administration aurait approuvé la stratégie à l'égard du secteur privé, laquelle devrait être présentée au Conseil en mai 2019.
5. Le document intitulé "Examen externe indépendant de la gestion des risques financiers au FIDA et évaluation au niveau de l'institution de l'architecture financière du FIDA: analyse de la direction et plan d'action" a été présenté au Comité. Il a été signalé que les deux examens dressaient de nombreuses recommandations similaires, qui devraient être mises en œuvre pour assurer la viabilité financière à long terme du FIDA et lui permettre de s'acquitter de son mandat malgré le renforcement des activités d'emprunt. L'idée d'établir un cadre d'adéquation des fonds propres parallèlement à la révision de la politique en matière de liquidités a été accueillie positivement.
6. Le Comité a accueilli avec satisfaction le document intitulé "Examen du Cadre du FIDA pour la soutenabilité de la dette (CSD) et proposition pour l'avenir", ainsi que l'analyse et les options qui y étaient présentées par la direction. Il a noté qu'il était non seulement important mais aussi urgent de mettre au point des solutions réalistes pour répondre à la problématique de viabilité découlant du CSD. Il a également noté que l'évaluation au niveau de l'institution et l'examen indépendant de la gestion des risques financiers mettaient en évidence le caractère décisif de l'incidence du CSD. Certains membres se sont déclarés préoccupés quant à la faisabilité des options proposées et ont indiqué qu'il faudrait continuer d'examiner le document, peut-être au niveau des capitales, compte tenu de l'importance de la question traitée.
7. Le Comité a également examiné d'autres documents à soumettre à l'attention du Conseil: la Politique relative aux emprunts non concessionnels, la Mise à jour des conditions de financement, la version révisée de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, la Politique du FIDA relative à la restructuration des projets, la Proposition d'instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets, ainsi que la stratégie et le plan d'action en matière de cofinancement

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante et unième réunion

1. À sa cent cinquante et unième réunion, tenue le 20 novembre 2018, le Comité d'audit a examiné les questions ci-après, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Procès-verbaux des cent quarante-neuvième et cent cinquantième réunions du Comité d'audit

3. Les modifications apportées au procès-verbal de la cent quarante-neuvième réunion ont été approuvées, tout comme le procès-verbal de la cent cinquantième réunion et de sa séance à huis clos.

Informations actualisées sur l'application de la section consacrée à la dépréciation dans la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9

4. La direction a communiqué des informations actualisées sur l'application de la norme IFRS 9, à laquelle le FIDA devait se conformer avant la fin de l'année 2018 pour pouvoir obtenir une opinion sans réserve. La direction a donné des détails sur la composition du portefeuille du FIDA et sur l'incidence de la norme IFRS 9 sur les comptes du Fonds. Il a aussi été noté que l'audit externe aurait lieu de la fin novembre 2018 à janvier 2019.
5. Le Comité a accueilli ces éléments d'information avec satisfaction et demandé un document d'information résumant les mesures prises, les résultats obtenus et l'incidence de la norme IFRS 9 une fois qu'elle serait pleinement mise en œuvre.
6. Il a été pris acte de ces informations actualisées.

Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration

7. La direction a présenté les documents suivants au Comité pour examen: les Ressources disponibles pour engagement, le Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre 2018 et le Rapport sur l'état des contributions à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA.
8. La direction a décrit le contenu du document intitulé "Ressources disponibles pour engagement" et souligné qu'il comportait des prévisions de trésorerie à long terme. Sur cette base, le Conseil d'administration pourrait autoriser le Président à conclure des accords pour les prêts et dons à approuver par le Conseil d'administration en 2019 à hauteur de 1,759 milliard d'USD. Le Comité a demandé des éclaircissements sur le niveau des liquidités ainsi que sur la méthode et les hypothèses retenues. La direction a donné des compléments d'information et précisé que la définition des ressources et la Politique en matière de liquidités étaient en cours d'examen. Il a aussi été précisé que les hypothèses principales demeuraient inchangées. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis au Conseil d'administration à sa session de décembre 2018 pour approbation.
9. Le Comité d'audit a pris note des informations concernant le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre 2018.
10. Il a aussi pris note du Rapport sur l'état des contributions à FIDA11 et demandé un complément d'information sur la stratégie de mobilisation de ressources supplémentaires à adopter pour atteindre l'objectif de FIDA11.

Examen annuel du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA

11. La direction a présenté un exposé oral et fait valoir qu'il s'agissait du premier examen annuel du Cadre. L'examen confirmait l'adéquation et l'applicabilité des principes énoncés dans le Cadre. En conséquence, aucune révision n'a été proposée.
12. L'examen annuel a été considéré comme achevé.

Programme de travail du Comité d'audit pour 2019

13. Le président du Comité d'audit a présenté le point de l'ordre du jour et fait remarquer que le programme de travail pour 2019 était particulièrement rempli et que des réunions supplémentaires pourraient être nécessaires. Il a aussi demandé que les membres reçoivent, à la fin de chaque réunion du Comité, l'ordre du jour de la réunion suivante.
14. Le programme de travail a été considéré comme approuvé.

Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance pour 2019

15. Le Bureau de l'audit et de la surveillance a présenté son plan de travail en soulignant que, pour 2019, celui-ci correspondait à une approche plus stratégique, de manière à refléter les grands changements apportés aux processus organisationnels et opérationnels, et à donner suite aux suggestions formulées dans le cadre de l'évaluation externe de la qualité. Le plan de travail avait été mis au point sur la base des éléments clés du tableau de bord des risques institutionnels, des engagements souscrits au titre de FIDA11 et du Cadre stratégique du FIDA, dans l'optique de couvrir tous les principaux domaines de risque au cours de la période triennale. Il a aussi été noté que les besoins en personnel et en ressources financières avaient été dûment pris en compte. Le Bureau de l'audit et de la surveillance a aussi souligné que le plan de travail devait être souple, compte tenu de la rapidité des changements et des réformes en cours. Le Comité serait tenu informé des progrès accomplis à ses réunions de 2019.
16. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur l'allocation des ressources et fait observer que, conformément à la pratique générale en vigueur de garantir l'indépendance organisationnelle de la fonction d'audit interne, le plan de travail relatif à l'audit interne devrait être approuvé par le Conseil d'administration.
17. Le Bureau de l'audit et de la surveillance a donné les explications demandées. Il a été noté que le Comité serait tenu informé de la réalisation d'une analyse comparative avec d'autres organismes des Nations Unies quant au processus d'approbation du plan de travail annuel de l'audit interne.
18. Le document a été considéré comme examiné.

Examen annuel de l'Exposé de la Politique de placement du FIDA

19. La direction a présenté l'examen annuel de l'Exposé de la Politique de placement du FIDA et en a décrit les principaux changements, comme l'adoption d'une approche par tranches, qui remplace la méthode de l'allocation stratégique des actifs. Cette nouvelle logique visait à améliorer la gestion des liquidités et à constituer un portefeuille de placements plus prudent. En conséquence, la limite de la valeur exposée au risque de crédit du portefeuille était ramenée de 6 à 3% et pourrait de nouveau être abaissée à l'avenir. La direction a aussi donné des informations détaillées sur les changements qui pourraient être apportés à la délégation des pouvoirs du Président au Responsable des finances en chef dans le but de réaliser des gains d'efficacité accrus.
20. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur la délégation de pouvoirs, les paramètres de risque et les considérations environnementales, sociales et administratives. La direction a donné les précisions demandées.

21. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis au Conseil d'administration à sa session de décembre 2018 pour approbation.

Gestion financière des projets: mécanismes, évolution, diffusion publique et résultats

22. La direction a présenté le rapport annuel en soulignant que l'année 2018 avait été une période de transformation pour la fonction de gestion financière du FIDA. L'année avait notamment été marquée par l'effort de décentralisation et par l'amélioration de la transparence des données financières grâce à la publication, sur le site Web du FIDA, des rapports d'audit des projets, des données financières et des informations sur les prêts. D'importantes modifications avaient également été apportées aux règles du FIDA relatives à l'information financière et à l'audit des projets, dans l'optique de tenir compte de l'évolution des normes internationales et d'accroître le degré d'harmonisation avec les autres institutions financières internationales (IFI).
23. Les membres du Comité ont demandé des précisions supplémentaires sur les problèmes les plus d'actualité en matière de contrôle des risques. La direction a donné les précisions demandées.
24. Il a été pris acte du document.

Proposition de modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA visant à favoriser la collaboration du Fonds avec le secteur privé

25. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en indiquant que la modification proposée des textes juridiques fondamentaux du FIDA était nécessaire pour permettre au Fonds de s'acquitter d'un des engagements majeurs pris dans le cadre de FIDA11. Le FIDA s'était en effet engagé à renforcer considérablement sa collaboration avec le secteur privé en nouant des partenariats constructifs et en attirant des investissements du secteur privé pour favoriser simultanément les bénéfiques et le développement. Les modifications étaient nécessaires pour respecter ces engagements et favoriser un meilleur dialogue avec les entités du secteur privé qui venaient en aide aux petits exploitants agricoles dans les États membres en développement. La mission du FIDA et son action au profit des petits exploitants ruraux dans les pays en développement resteraient inchangés.
26. Grâce à ces modifications, le FIDA serait en mesure de fournir des financements aux petits exploitants soit de manière directe, soit par l'entremise de mécanismes adéquats, en sus de l'actuel modèle de financement des petits exploitants par l'intermédiaire des gouvernements. Il a été indiqué que toute proposition concernant l'utilisation de nouvelles méthodes de financement suivrait les procédures d'approbation en vigueur et serait donc soumise au Conseil d'administration, pour examen et approbation.
27. Les membres du Comité ont exprimé leur préoccupation à l'égard de la chronologie des étapes d'approbation et d'application de ces modifications. La direction a précisé que les modifications des textes juridiques fondamentaux étaient approuvées par le Conseil des gouverneurs et que le fait d'attendre la session du Conseil de 2020 empêcherait grandement le FIDA de respecter cet engagement durant la période de FIDA11. En outre, d'après la hiérarchie appropriée des documents des organes directeurs, les modifications des textes fondamentaux étaient de haut niveau; les formulations employées avaient, par ailleurs, été comparées à celles des textes juridiques fondamentaux d'institutions analogues. Ainsi, conformément à la hiérarchie appropriée des documents constitutifs, le niveau de détail serait plus important dans la version révisée de la stratégie à l'égard du secteur privé qui serait présentée au Conseil d'administration en mai 2019.
28. Le Comité a proposé, pour résoudre la question de la chronologie, que le document tel qu'examiné soit soumis au Conseil d'administration pour examen avant d'être présenté au Conseil des gouverneurs en février 2019, mais que les modifications

n'entrent en vigueur qu'après l'approbation par le Conseil d'administration de la stratégie à l'égard du secteur privé.

Informations actualisées sur la transformation de l'architecture financière du FIDA

a) Analyse de la direction et plan d'action relatifs à l'examen externe de la gestion des risques financiers au FIDA et à l'évaluation au niveau de l'institution de l'architecture financière du FIDA

29. La direction a présenté un aperçu des principales conclusions de l'examen indépendant des risques financiers du FIDA, en indiquant que le sujet était également abordé dans l'évaluation au niveau de l'institution de l'architecture financière du FIDA. Il a noté que le document contenait une série de recommandations. Il contenait aussi un plan d'action de la direction concernant les modalités de mise en œuvre des recommandations adoptées. L'une des principales recommandations mettait en exergue la nécessité d'instaurer un dispositif d'adéquation des fonds propres parallèlement à la révision de la Politique en matière de liquidités. Il a été indiqué que le Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) du FIDA soulevait des questions majeures qu'il convenait de régler pour garantir la viabilité financière à long terme. L'application de la section consacrée à la dépréciation de la norme IFRS 9 contribuerait à améliorer la gestion du risque de crédit. Le document comprenait également une évaluation des besoins informatiques et des exigences en matière de gouvernance.
30. Les membres du Comité ont accueilli favorablement le document et noté que de nombreuses recommandations étaient communes à l'examen indépendant et à l'évaluation au niveau de l'institution. Ils ont souligné qu'il était impératif de définir une démarche de gestion institutionnelle et des niveaux de tolérance vis-à-vis des risques financiers. La direction a donné des détails supplémentaires et fait observer que des réformes seraient nécessaires pour assurer la viabilité financière à long terme, indépendamment de la possibilité d'emprunter sur les marchés.
31. Le document a été considéré comme examiné.

b) Cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA

32. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en soulignant qu'il importait de régler les questions soulevées par le mécanisme du CSD et qu'il était essentiel de modifier la trajectoire actuelle du CSD pour assurer la viabilité financière du FIDA.
33. Entre la mise en place du CSD en 2007 et la fin 2017, le FIDA avait engagé un montant total de 1,7 milliard d'USD.
34. Cette somme, qui avait déjà été décaissée, devrait être remboursée par les États membres entre 2017 et 2056.
35. L'évaluation au niveau de l'institution de l'architecture financière du FIDA comme l'examen externe des risques financiers réalisé par le cabinet Alvarez & Marsal avaient mis en avant les répercussions sur la viabilité financière à long terme du FIDA.
36. Au cours de la réunion, la direction a résumé les principaux éléments et indiqué que l'option la plus pratique serait d'établir un guichet de financement distinct pour la réception des annonces de contributions au CSD dans le but de conserver une réserve de ressources préfinancées sur laquelle prélever les financements au titre du CSD. Parallèlement, l'admissibilité au CSD ferait l'objet d'un réexamen en vue de garantir une plus grande harmonisation avec les autres IFI, d'accroître la transparence et d'assurer la viabilité financière. La direction a souligné que le FIDA continuerait d'axer ses efforts sur l'aide aux plus démunis et qu'il pourrait parvenir à cet objectif en ayant recours à différentes mesures.
37. Les membres du Comité se sont dits satisfaits de ce document et ont constaté qu'il fallait d'urgence résoudre les problèmes découlant du CSD actuel. Ils ont aussi exprimé leurs inquiétudes quant à l'existence de deux guichets distincts et à la faisabilité des trois options proposées. Les États membres ont estimé qu'il fallait

faire participer les capitales à cette consultation et faire une recommandation dans ce sens à l'intention du Conseil d'administration.

38. Il a été pris acte du document, qui serait transmis au Conseil d'administration lors de sa session de décembre 2018. Il a enfin été signalé qu'il était important et urgent de définir des solutions réalistes pour répondre à la problématique de viabilité liée au CSD.

Mise à jour des conditions de financement

39. La direction a donné un aperçu du document et fait remarquer que la proposition avait été mise à jour sur la base des commentaires reçus lors des précédentes réunions du Comité d'audit, des sessions du Conseil d'administration et des séminaires informels.
40. La proposition visait à adapter les conditions de financement du FIDA en fonction d'aspects stratégiques, comme la fragilité des petits États, tout en conservant la méthode de tarification en place. La proposition offrait un plus grand nombre d'options aux emprunteurs assujettis à des conditions ordinaires et facilitait, tant pour les emprunteurs que le FIDA, la gestion de la dette et du risque et les pratiques de planification en résolvant l'asymétrie critique des taux de change dans la tarification des prêts non libellés en droits de tirage spéciaux. Il a été signalé que certains éléments entraîneraient nécessairement des modifications aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.
41. Le document a été considéré comme examiné et serait transmis au Conseil d'administration en décembre aux fins d'approbation. Les points pertinents seraient soumis à l'approbation du Conseil des gouverneurs en février 2019.

Politique relative aux emprunts non concessionnels

42. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en soulignant que l'Association internationale de développement avait instauré une politique en matière d'emprunts non concessionnels dans le sillage de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale. D'autres IFI avaient depuis adopté des politiques semblables. Cette politique avait pour objectif de constituer un pilier en matière de gestion des risques tant pour le FIDA que pour les emprunteurs. Elle visait à faire face au risque moral que suscitait l'utilisation par certains pays, à titre de réserve, des financements accordés à des conditions de faveur pour obtenir des ressources à des conditions non favorables. Il a été noté que le FIDA surveillait activement les orientations des autres IFI sur ce sujet.
43. Le document a été considéré comme examiné et serait transmis au Conseil d'administration en décembre 2018 pour approbation.

Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations

44. Le Bureau de l'audit et de la surveillance a présenté ce point de l'ordre du jour en soulignant que les éléments fondamentaux de la politique adoptée en 2005 restaient d'actualité. Néanmoins, certaines mises à jour étaient apportées pour tenir compte des nouvelles pratiques exemplaires en matière de prévention et de réduction des cas de fraude et de corruption qui avaient été adoptées par d'autres organismes des Nations Unies et par d'autres IFI.
45. Les modifications suivantes ont été proposées: procéder à une mise à jour mineure visant à aligner les définitions relatives aux pratiques interdites sur celles d'autres IFI et organismes des Nations Unies; classer les pratiques d'obstruction parmi les pratiques interdites; clarifier et renforcer les responsabilités des emprunteurs et des bénéficiaires de dons vis-à-vis des donateurs et des partenaires en ce qui concernait les allégations de pratiques interdites et les mesures prises en réponse à ces allégations; améliorer la communication et l'application de la politique vis-à-vis des contractants des projets et des partenaires d'exécution; mieux définir la gamme des sanctions et des réponses opérationnelles face aux pratiques interdites.

46. Il a été noté que la nouvelle politique était axée sur des principes, des responsabilités, des processus, des sanctions et des mesures connexes, et non sur le contexte historique ou les détails relatifs à la mise en œuvre. Il a aussi été signalé que la révision proposée de la politique nécessiterait d'apporter quelques modifications aux instruments juridiques du Fonds.
47. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur la nécessité manifeste de renforcer les contrôles et la gestion du risque, ainsi que sur la possibilité de communiquer aux États membres des données et des informations sur les cas de fraude et de corruption. La direction a donné les renseignements demandés.
48. La politique a été considérée comme examinée et serait soumise à l'examen du Conseil d'administration en décembre 2018.

Proposition d'instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets

49. La direction a donné un bref aperçu du document et souligné que, dans le cadre du modèle opérationnel de FIDA11, la création d'un mécanisme d'acompte pour la préparation des projets (ou dispositif de démarrage plus rapide de l'exécution des projets) était envisagée pour améliorer la préparation à l'exécution en entreprenant certaines activités avant l'approbation des projets. L'importance de cette réforme faisait écho à l'une des recommandations issues de l'évaluation au niveau de l'institution de l'architecture financière du FIDA.
50. Il a été proposé de créer deux instruments dans le dispositif de démarrage plus rapide de l'exécution des projets: d'une part, un mécanisme de préfinancement des projets, consistant à verser un acompte à tous les pays ayant accès aux prêts alloués au titre du Système d'allocation fondé sur la performance et, d'autre part, un mécanisme d'assistance technique au démarrage des projets pour aider les pays qui n'avaient pas accès aux prêts financés par les ressources de base.
51. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur les modalités de remboursement et sur la possibilité d'injecter des fonds supplémentaires au mécanisme d'assistance technique au démarrage des projets. La direction a fourni les précisions demandées.
52. La proposition a été considérée comme examinée et serait soumise à l'examen du Conseil d'administration en décembre 2018.

Politique du FIDA relative à la restructuration des projets

53. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en indiquant que la politique constituait un produit à livrer au titre de FIDA11. Il a été souligné que la politique visait principalement à regrouper plusieurs politiques préexistantes et à refondre les procédures en un cadre d'orientation unique afin d'accroître l'efficacité opérationnelle au cours de l'exécution des projets. Le cadre proposé fondait, de manière générale, la restructuration sur trois principes directeurs: une gestion de portefeuille proactive et ponctuelle, la flexibilité et l'alignement sur les stratégies de pays. La politique proposait une approche unifiée de la restructuration des projets, de la modification des financements, de l'octroi de financements additionnels, de l'annulation des projets et de la réaffectation des fonds. Il a été souligné que l'instauration prévue d'un système de suivi complet permettrait d'analyser l'utilisation de ces éléments stratégiques et que les conclusions seraient régulièrement communiquées au Conseil d'administration.
54. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur ce qui constituait un changement important et substantiel de la portée ou des caractéristiques d'un projet. Ils ont aussi posé des questions sur la présentation de rapports concernant la restructuration. La direction a fourni les précisions demandées.
55. La proposition a été considérée comme examinée et serait soumise à l'examen du Conseil d'administration en décembre 2018.

Stratégie et plan d'action en matière de cofinancement

56. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en indiquant que la stratégie visait à atteindre les objectifs de cofinancement établis au titre de FIDA11 et à dessiner une vision à long terme du FIDA en tant que rassembleur de financements en faveur du développement, conformément au modèle opérationnel de FIDA11. La stratégie et le plan d'action avaient été élaborés à partir de plusieurs éléments, à savoir une étude analytique détaillée de la performance du FIDA en matière de cofinancement au fil des ans, les retours d'informations de la haute direction et des directeurs de pays, les enseignements tirés de l'expérience d'autres IFI, les orientations du Groupe de travail sur le cadre de transition et les commentaires formulés par les États membres. Dans la stratégie et le plan d'action, une grande attention était réservée à l'amélioration des mesures, en particulier des mesures relatives aux contributions en nature, ainsi qu'au renforcement du suivi du cofinancement au cours de l'exécution des projets.
57. La stratégie et le plan d'action ont été considérés comme examinés et seraient soumis à l'examen du Conseil d'administration en décembre 2018.

Questions diverses**Transmission des documents pour examen au Comité d'audit**

58. Compte tenu de l'ampleur du programme de travail du Comité en 2019, il a été convenu, pour faciliter l'examen en temps utile de documents importants, que les versions anglaises seraient publiées dès leur mise à disposition et que les versions dans les autres langues officielles seraient publiées ultérieurement.
59. Aucune autre question n'a été abordée à la rubrique Questions diverses.